

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2016

---

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD150

présenté par  
Mme Gaillard, rapporteure

-----

### ARTICLE 62

Après la seconde occurrence du mot :

« compatible »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 3 :

« , lors de sa mise à jour périodique prévue au IV de l'article L. 212-2, avec les objectifs environnementaux définis par le plan d'action pour le milieux marin prévus aux articles L. 219-9 à L. 219-18. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.